

REGLEMENT PARTICULIER

8^{ème} Tournoi National Bad' in Buëch

Article 1 : AUTORISATION & ORGANISATION du TOURNOI :

Il est autorisé par la FFBaD sous le numéro : **en attente**

Il est organisé par le club : **Badminton Club Veynois 05 les 6 et 7 mai 2023.**

Article 2 : REGLES & REGLEMENTS du TOURNOI :

Il se déroule selon les principes sportifs du guide du badminton de la FFBaD : règles du jeu avec ses recommandations aux officiels techniques, Règlement Général des Compétitions (RGC), code de conduite des joueurs, entraîneurs, conseillers d'équipe et officiels techniques, règlements de la Ligue PACA et de ce règlement particulier décrit ci-après.

Ce tournoi ouvert aux joueurs **MINIMES, CADETS, JUNIORS, SENIORS & VETERANS** se disputera dans la catégorie **SENIORS** des séries : **R, D, P et NC** et des disciplines : **SH, SD et DMx** (samedi) & **DD et DH** (dimanche) avec des phases préliminaires en poules dans 1 salle (7 terrains de double). Dans chaque discipline, les tableaux seront dénommés Tableau 1 (meilleures cotes) à Tableau X (en fonction des inscriptions) (moins bonnes cotes). Les paires ne pourront s'inscrire au-delà de 2 classements d'écart. Les tableaux de Simples, de Doubles et de Mixtes seront faits conformément à l'article 3.2.1.5 du RGC actuel de la FFBAD. Les cotes FFBaD des joueurs étant inférieures à 1 point seront considérées comme égales à 1 pour la confection des tableaux.

En fonction du nombre d'inscrit, les tableaux pourront être organisés en poule unique.

Attention, conformément au RGC :

- Un joueur NC ou P12 ne peut pas participer à un tableau incluant des joueurs D9 ou plus.
- Un joueur P11 ne peut pas participer à un tableau incluant des joueurs D7 ou plus.

Article 3 : REGLEMENT MEDICAL :

Tout joueur en arrêt de travail ou de maladie pour des raisons médicales ne pourra pas participer au tournoi pendant la durée de son arrêt sans l'accord écrit (avec mention des dates et du nom du tournoi) d'un médecin. Tout joueur en possession d'une ordonnance médicale indiquant la prise de médicaments devra l'indiquer au **Juge Arbitre Benjamin TOCON** avant son premier match (en cas de contrôle anti dopage inopiné). L'utilisation de substances et de tous moyens destinés à augmenter artificiellement le rendement en vue ou à l'occasion de compétitions et qui peut porter préjudice à l'éthique et à l'intégrité physique et psychique de l'athlète est prohibée. La liste des produits dopants est rendue officielle par le Ministère chargé des Sports. En cas de contrôle anti-dopage positif consécutif à ce tournoi, les récompenses indûment perçues par le joueur seront retournées au club organisateur à ses frais.

Article 4 : SANCTION, FORFAIT & REMPLACEMENT :

Tout joueur ayant connaissance d'une sanction disciplinaire à son encontre ne peut pas s'inscrire au tournoi. Chaque participant inscrit au tournoi doit connaître les sanctions encourues par un joueur ayant déclaré "**FORFAIT**" après la date de tirage au sort (voir article « forfaits » du RGC et la procédure de gestion des forfaits et des sanctions de la FFBaD). En cas de forfait, Il devra prévenir le club organisateur et/ou le JA de sa non-participation (si le comité d'organisation/JA n'est pas prévenu et/ou sans réception d'un justificatif et/ou avec sanction à posteriori à l'encontre du joueur forfait consécutive à ce tournoi : les droits d'engagements ne seront pas remboursés) et adressera et postera en courrier suivi, pour une réception dans les 5 jours, les pièces justificatives, à la Commission Régionale d'Arbitrage de la Ligue PACA. En cas d'absence d'email, le caractère volontaire du forfait sera retenu par le juge arbitre. Son/sa partenaire devra prévenir le club organisateur de son choix de nouveau partenaire (proposé par l'organisateur ou par le joueur) ou de sa non-participation, faute de quoi, il/elle sera inscrit(e) automatiquement avec un autre joueur dans la mesure du possible. Si aucune possibilité ne se présente, l'organisateur avertira le joueur de sa non-participation dans la discipline concernée.

Article 5 : LIMITATIONS & REGROUPEMENT d'INSCRIPTIONS :

Le comité d'organisation, avec l'accord du juge arbitre **Benjamin TOCON**, se réserve le **droit de modifier le nombre d'inscriptions** dans toute discipline de toute série et de procéder à une fusion de séries d'une même discipline en cas d'inscriptions insuffisantes.

Sauf en cas de désistement d'un joueur, aucune inscription ne pourra être reçue après la date du tirage au sort. En cas d'arrêt définitif du tournoi en cours de son déroulement, les droits d'engagements ne seront pas remboursés aux joueurs/clubs.

Article 6 : CONDITIONS d'INSCRIPTION :

Tout joueur, de toute la France, inscrit à ce tournoi doit être en règle avec la FFBaD et doit être en possession de sa licence compétition **2022 - 2023** et d'un avis médical éventuel pour jouer en séniors, au plus tard, le jour du Tirage Au Sort. Les joueurs, au nombre maximal de 100 par jour, pourront s'inscrire pour 2 disciplines (Simples ou Mixtes le samedi et Doubles le dimanche) dans 2 séries de classement. **La clôture des inscriptions est fixée au 28 avril 2023.**

Le surclassement de série dans une discipline, et sous réserve de place dans cette série supérieure, sera accepté. Aucune spécification horaire ne sera prise en compte lors de l'inscription des joueurs. Les récompenses seront remises à l'issue de chaque journée (Finalistes & Vainqueurs). Fin du tournoi prévue, au plus tard, le samedi vers 22h30 et le dimanche vers 19h00.

Article 7 : MODALITES d'INSCRIPTION :

Les inscriptions (d'un montant unique de : **20 € pour 1 ou 2 disciplines**), ne seront **prises en compte qu'à partir de la réception de leur règlement financier. INSCRIPTIONS ET RÈGLEMENT SUR BADNET UNIQUEMENT.**

Article 8 : INSCRIPTION pour les MINEURS :

Conformément au RGC relatif à un joueur mineur, Chaque joueur mineur inscrit, et présent dans la salle, à ce tournoi **doit être accompagné par un représentant responsable majeur** (désigné sur le formulaire d'engagement du tournoi) qui est, ou le représentant légal de l'enfant, ou désigné par le représentant légal de l'enfant ET qui doit signer la feuille d'autorisation parentale et/ou de contrôle pour chaque mineur dont il a la charge. Il doit rester pendant toute la durée (voir aussi l'article 13 du présent règlement particulier) où les mineurs dont il a la charge sont présents sur la compétition. En cas d'absence temporaire du gymnase du représentant majeur, il doit présenter au juge arbitre avant son départ, un autre représentant responsable majeur qui signera la feuille de changement d'adulte responsable. **Le juge arbitre doit interdire la compétition aux joueurs mineurs se présentant sans aucun représentant majeur à la compétition.**

Article 9 : TÊTES de SERIES & TIRAGE au SORT :

Les têtes de séries voire les têtes de poules seront déterminées à partir du classement du « TOP 100 » (CPPH) de la FFBaD et de la Ligue PACA, pour chaque série et discipline, de la **semaine N°17** du tirage au sort qui aura lieu le **30/04/2023 à AUBESSAGNE (05800)**. Le logiciel BADNET sera utilisé pour la confection des tableaux.

Article 10 : ECHEANCIER :

Tous les joueurs seront convoqués **60 minutes au minimum avant l'heure prévue pour leur 1er match**. Les échéanciers de chaque jour sont donnés à titre d'information et pourront être modifiés pour le bon déroulement du tournoi. Par conséquent les horaires et l'ordre des matches sont donnés à titre indicatif. Une fois le tournoi commencé pour chaque joueur dans chacune des disciplines de chaque série, les matches peuvent être appelés 1 heure maximum avant l'horaire prévu pour une meilleure gestion du tournoi (voir article « programmation et déroulement des matches » du RGC).

Article 11 : ARBITRAGE :

Les matches se joueront en auto-arbitrage jusqu'aux finales incluses (avec si possible un arbitre ou faisant office, du club et scoreurs). Cependant, tout joueur pourra faire appel au juge arbitre, à tout moment du tournoi, pour régler un conflit ou désigner si possible et si nécessaire, un arbitre (ou faisant office).

Article 12 : JUGE-ARBITRE & GEO :

Le juge arbitre : **Benjamin TOCON (tél : 06 45 31 01 05)** est désigné par le comité d'organisation. Ses décisions sont sans appel pendant la durée du tournoi. Le Juge Arbitre a le droit de disqualifier tout joueur qui ne respecte pas un des règlements cités à l'article 2 du présent règlement particulier. **Le GEO principal du tournoi est Jean Yves TOURTET (PACA – tél : 06 76 04 09 26) assisté de Jean-Emmanuel GUIGNARD-FIRATO (PACA - tél : 06 88 21 00 37).**

Article 13 : RESPONSABILITES des JOUEURS :

Tout participant, y compris les mineurs avec leur adulte responsable, devra faire enregistrer sa présence dès son arrivée, chaque jour du tournoi. Si un joueur quitte la salle, il le fera sous sa propre responsabilité (voir aussi l'article 15 du présent règlement particulier). Un joueur mineur devra obligatoirement prévenir son représentant responsable majeur de son absence. Tout joueur inscrit au tournoi devra respecter le code de conduite des joueurs de la FFBaD et pourra demander l'avis du juge arbitre et éventuellement contester cet avis en portant réclamation sur le rapport du Juge Arbitre et en adressant une lettre à la Commission Compétition compétente pour une réception dans les 8 jours suivant la fin du tournoi.

Article 14 : ACCES au PLATEAU DE JEU & au TERRAIN :

Seuls auront accès au plateau de jeu, les joueurs inscrits au tournoi et appelés par la table de marque, non blessés constaté(s) visuellement par le juge arbitre, devant disputer leur match, les conseillers (2 personnes au maximum par ½ terrain avec une tenue correcte y compris une paire de chaussure/sandale à leurs pieds : voir code de conduite des conseillers affichée le jour du tournoi) assis sur les chaises prévues du côté de leur joueur et sur le terrain si le score est à 11 points la 1ère fois ou lorsque le joueur aura changé de demi terrain à la fin du set, les membres du club organisateur, le juge arbitre et les arbitres (ou faisant office) et le personnel médical autorisé par le juge arbitre. Aucun joueur ne sera autorisé à quitter le terrain et son environnement immédiat (sauf aux arrêts de jeu prévus) sans la permission du Juge Arbitre, sous peine de recevoir un carton jaune la 1ère fois.

Article 15 : TEMPS :

Les joueurs disposent de 5 minutes de temps de préparation (dit temps d'échauffement) pour se rendre sur l'un des 7 terrains désigné et débiter leur match : temps pris entre le 1er appel du match par la table de marque et le début du match (test des volants compris et fait dès l'arrivée sur le terrain). Passé ce délai, tout joueur non présent sur le terrain pourra être déclaré « forfait » par le juge arbitre. Les joueurs devront être présents sur le terrain lors des arrêts de jeu prévus à l'annonce des 20 secondes restantes pour reprendre le jeu faute de quoi ils pourront être "disqualifiés" par le juge arbitre.

Le temps minimum de repos entre deux matches successifs pour un même joueur sera de 20 minutes.

Article 16 : TENUE, VOLANTS & ACCESSOIRES :

Une tenue de badminton (maillots & shorts), conforme au règlement concerné de la FFBaD en vigueur, est exigée sur les terrains pour toutes les séries. La publicité sur la tenue doit être également conforme au règlement concerné de la FFBaD en vigueur.

Le volant officiel est le YONEX AS10 qui sera vendu au prix de 20 € (la boîte de 12 volants). Une boîte du volant officiel devra être achetée et utilisée par les joueurs d'un même match en cas de désaccord entre eux. Les matches se joueront uniquement avec des volants plumes (même pour les séries P11/P12/NC). Les volants sont à la charge* des joueurs de façon équitable (partage). Tout joueur doit se présenter sur le terrain avec un nombre suffisant de volants neufs ainsi qu'avec tous les accessoires utiles et nécessaires à son match (2 raquettes conseillées, maillot, serviette, boisson, alimentation, etc...).

*Les volants seront fournis pour toutes les finales.

Article 17 : FAUTES & LETS :

Voir feuille « Lets & Fautes du tournoi » affichée dans la salle le jour du tournoi au côté de ce règlement particulier.

Article 18 : DROIT D'IMAGE :

Le comité d'organisation se réserve le droit et sans contrepartie d'utiliser les photos et films réalisés lors de ce tournoi pour les besoins de ses différentes publications et communications autour de ce tournoi 2023. Toute personne désirant user de son droit absolu de s'opposer à l'utilisation de son image doit le faire connaître au plus tard lors de sa 1ère arrivée dans la salle du 1er jour du tournoi auprès du comité d'organisation (table de pointage ou d'accueil).

Article 19 : ADOPTION du REGLEMENT:

Toute participation implique l'adoption du présent règlement particulier, supervisé par le JA, dans la totalité de ses articles.

Le Badminton Club Veynois décline toute responsabilité en cas de vol ou de perte de matériel, d'incident ou d'accident.

Le comité d'organisation du tournoi et le Juge Arbitre remercient par avance tous les participant(e)s qui, en observant ce règlement particulier, apporteront leur contribution à la réussite de ce tournoi pour la satisfaction de tous.